

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe de la mutualité

L'avis sur l'amélioration du recours aux droits sociaux des jeunes porte sur un thème fondateur.

Fondateur de la cohésion sociale.

Fondateur d'une amélioration de la confiance en France.

Les ressources que nous consacrons à nos enfants sont celles que nous consacrons à l'avenir. Elles sont moins un coût que l'investissement qui signe notre désir d'avenir.

Avec d'autres, les mutualistes partagent la force de cette conviction.

Le groupe de la mutualité adhère pleinement à une compréhension des droits sociaux incluant l'accès au logement, à une formation qualifiante et à un emploi stable.

Qui pourrait argumenter que l'emploi des jeunes ne serait pas le problème principal de notre pays : un taux de chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans de 20 %, 41 % dans les zones urbaines sensibles et 50 % en Outre-mer ?

Un âge moyen d'accès au premier CDI se situant aujourd'hui à 27 ans - en moyenne - n'est guère un signe de progrès économique, social et humain.

Derrière les chiffres, que de difficultés, de solitudes, d'engrenages nuisibles, lourds problèmes de santé compris.

À mesurer les coûts de la désocialisation, on constaterait combien ils sont supérieurs à ceux des dispositifs dont nous discutons.

À tous les étages des dispositifs sociaux, le texte met en évidence les écarts entre prévisions et réalisations. Qu'il s'agisse du RSA avant 25 ans et du « *millefeuille de dispositifs spécifiques ouverts aux jeunes* ».

Le rapporteur a raison de souligner le sentiment des jeunes de ne jamais répondre à la totalité des critères exigés.

Devront-ils régler pour leurs aînés des charges considérables, sans peut-être avoir droit eux-mêmes aux garanties dont bénéficiaient leurs parents ?

N'allons-nous leur laisser en héritage que nos dettes à moyen et long terme ?

Le groupe de la mutualité adhère à la vision d'insertion qui doit être le facteur de mise en cohérence des propositions.

Clairement, la participation des jeunes est requise, à l'instar du travail du CROUS, ou de la gestion du régime de sécurité sociale étudiant.

L'idée québécoise du « paragraphe jeunesse », permettant d'apprécier les impacts des politiques sur la jeunesse, est remarquable.

Le groupe de la mutualité adhère aussi à l'établissement d'un nouveau droit universel à l'éducation, à la formation et à la qualification tout au long de la vie, avec pour ambition de renforcer l'égalité des possibles.

Le groupe de la mutualité partage donc le diagnostic et les préconisations.

Même s'il regrette la portée, somme toute limitée, de l'avis.

La jeunesse est en proie à des mutations considérables. Or, face à cette situation, du fait des prérogatives de la section des affaires sociales et de la santé ou, pour le dire autrement, des effets de bornes, et des compromis que le rapporteur a dû et su faire, nous ne pouvons sortir d'un examen partiel du sujet.

Les propositions utiles de cet avis ne sont pas suffisantes pour être comprises comme une étape significative d'une véritable politique de la jeunesse dont notre Conseil serait l'un des initiateurs parmi les plus dynamiques.

Au terme de ce travail, nous avons encore à faire en sorte que notre Conseil soit en mesure de proposer une politique de la jeunesse, un véritable *big-bang* des politiques de jeunesse.

Le groupe de la mutualité a voté cet avis.